



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 12566

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les besoins existants en matière de médecine préventive universitaire. En effet, face au nombre croissant de bacheliers et donc de jeunes intégrant l'enseignement supérieur, face à l'avenir incertain de ces jeunes et à leur peur de l'échec, face à la précarité grandissante des familles, les services de santé universitaire ressentent de plus en plus cruellement l'absence d'un personnel médical stable et compétent pour assurer la prise en charge des besoins identifiés et sans cesse croissants. Ainsi, pour tenter de faire face à ces besoins, diverses volontés se sont manifestées localement et de façon éclectique pour contractualiser des médecins sur des contrats à durée déterminée (de un à trois ans) alors que la très large majorité d'entre eux restaient vacataires. Alors que la reconversion des médecins dans le domaine de la prévention est d'actualité dans le cadre de la maîtrise des dépenses de santé, et où des besoins cruciaux existent à l'université, il serait opportun d'établir un statut des médecins de médecine universitaire et de définir les moyens financiers permettant de leur proposer un plan de carrière afin de pérenniser leur mission. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a engagé une discussion très large avec l'ensemble des acteurs intéressés sur les questions relatives aux études et aux conditions de vie des étudiants. Le plan social constitue l'un des éléments essentiels de cette consultation à laquelle tous les intervenants participent comme partenaires responsables. Ainsi, la place et le rôle des services de médecine préventive et de promotion de la santé font partie intégrante de la réflexion visant à mieux prendre en compte l'ensemble des questions liées à la vie étudiante. Devant l'importance de la question des aides aux étudiants, le ministère entend associer étroitement le Parlement à la discussion du plan social étudiant.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12566

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1733

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3412